

Véronique Ratto

De l'acte de violence à l'acte de parole : une création possible ?

Les auteurs de passage à l'acte mettent notre soi-disant souplesse psychique à rude épreuve et vérifient notre constance comme si une attitude bienveillante à leurs égards était inimaginable. Il est difficile alors de ne pas répondre en miroir et arrêter leurs prises en charge. Ils nous confrontent à notre propre violence, à notre incompetence, à un sentiment de lassitude, à un insupportable.

Alors, la raison peut-elle nous empêcher de penser l'impensable ? Comment renoncer à l'espoir que ces personnes veuillent sortir de cette spirale infernale ? Par exemple, pouvons-nous risquer un pas de côté pour entendre et respecter ce choix d'être privé de liberté ?

Le crime existe depuis l'origine des temps. Rappelons-nous que dans la bible, le mythe fondateur est basé sur un fratricide : le meurtre par Caïn de son frère Abel, premiers hommes nés de l'union charnelle d'Adam et Eve. Mais bien que les crimes existent depuis la Genèse, la délinquance et la violence chez les jeunes sont devenues en peu de temps un phénomène très répandu dans notre société. Il ne se passe pas un jour sans que dans les médias, il ne soit question de crimes ou de délits commis contre la volonté d'une personne ou contre les biens de la société. L'avènement des nouvelles technologies permettent de filmer en direct les crimes de tous types (nous en avons encore eu la preuve avec les tragiques événements de ces derniers jours), de les publier sur la toile internet en les banalisant, d'apporter par l'intermédiaire des médias une jouissance du regard sur des faits meurtriers. On assiste de plus en plus à une flambée de la violence en même temps qu'une déferlante juridique pour tenter de parer à une déficience du symbolique.

Qu'est-ce que cette folie meurtrière ? Il est fréquent que l'on entende des témoignages de personnes qui ne pouvaient soupçonner de tels agissements de la part de leur proche ou voisin. Ces comportements de violence nous confrontent bien souvent à un impensable mais également risquons-nous à le dire : à notre propre violence. N'avons-nous jamais été l'auteur de comportement agressif dans nos rêves ? Il suffit de regarder le déchainement de violence virtuelle des jeunes, ou moins jeunes d'ailleurs, devant ces nouveaux jeux vidéo d'une extrême barbarie. Mais cela nous embarquerait dans un autre débat. Alors même si J.A Miller nous dit que « *Rien n'est plus humain que le crime* », fort heureusement tous les hommes ne sont pas des criminels. C'est le passage à l'acte qui signe ce temps de bascule dans le réel.

Ces derniers mois, les stages en institution que j'ai effectués, que ce soit en service psychiatrique fermé à l'hôpital Sainte-Marie ou à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, m'ont permis de rencontrer quotidiennement ces personnes ayant commis des passages à l'acte de violence.

Mon propos tournera donc ce soir autour des questionnements que ces rencontres cliniques ont soulevé en moi et des réflexions que je tente d'apporter par le biais de mon travail de recherche en cours.

Le terme « passage à l'acte » fait appel à de multiples significations et trouve à s'exprimer dans de nombreux travaux. Selon les auteurs, les différences faites avec d'autres termes tels que l'« Acting out », l'agir, la mise en acte, le recours à l'acte, sont très minces voire inexistantes. Il me paraît nécessaire de clarifier succinctement l'orientation que je vais donner à ce terme.

« Passage à l'acte » est la traduction de l'Anglais « acting out », lui-même venant de l'Allemand « agieren ». Freud emploie ce verbe pour la première fois dans l'analyse du cas Dora (1905) puis l'utilise plus tard dans « Remémoration, répétition, perlaboration » (Freud, 1914) pour désigner des « *motions inconscientes* » qui « *ne veulent pas être remémorées comme la cure le souhaite* » mais qui « *aspirent à se reproduire ...* ».

Quant à l'acte criminel, Freud le voit comme une tentative de gérer la culpabilité. L'exécution de l'acte servirait donc à rationaliser une culpabilité galopante.

Dans son séminaire « L'angoisse » (1962-1963), Lacan introduit une distinction entre passage à l'acte et « acting out » en s'appuyant à son tour sur le cas de Dora et sur le cas de la jeune homosexuelle. Pour Lacan, « *l'« acting out » est empêchement et monstration. Il appelle interprétation de l'Autre auquel il s'adresse* ». C'est une mise en scène du désir. Lacan replace ce terme dans le contexte de la cure et considère que l'acting out est l'amorce du transfert.

A l'opposé, le passage à l'acte n'est pas adressé. Si l'on suit Lacan, c'est un laisser tomber du côté du sujet, il y a disparition de la scène :

« Le moment du passage à l'acte est celui du plus grand embarras du sujet, avec l'addition comportementale de l'émotion comme désordre du mouvement. C'est alors que, de là où il est – à savoir du lieu de la scène où, comme sujet fondamentalement historisé, seulement il peut se maintenir dans son statut de sujet -, il se précipite et bascule hors de la scène »¹.

Aussi, il considère que tout acte est signifiant et que le passage à l'acte serait un franchissement, un acte impulsif permettant de parer à l'angoisse : « *Agir, c'est arracher à l'angoisse sa certitude. Agir, c'est opérer un transfert d'angoisse* »². Si l'on revient rapidement sur les passages à l'acte des deux cas cités, Lacan explique que la gifle pour Dora serait un moyen de résoudre l'angoisse en tant qu'elle est « sensation du désir de l'Autre » alors que la tentative de suicide pour la jeune homosexuelle serait la conséquence de la découverte du signifiant du manque dans l'Autre.

Faisons un détour rapide vers d'autres auteurs. Pour Aulagnier, il s'agirait d'un élément de la réalité qui rentrerait en collision avec le fantasme permettant ainsi à l'acte de s'extérioriser. Millaud (1998) quant à lui, considère que le passage

¹ J. Lacan, 1962-1963, Le séminaire, livre X, *L'angoisse*, p.136

² Ibid, p93

à l'acte serait une façon de tenter de se sortir d'une impasse relationnelle. Chez Marty (1997), le passage à l'acte est un moyen de lutter contre le sentiment de passivité, contre l'angoisse d'anéantissement. Il y a expulsion hors de soi de ce qui apparaît être une menace interne. Enfin pour Raoult, le passage à l'acte est défini comme un débordement pulsionnel. Il est une voie de décharge au niveau du comportement, une voie courte qui évite le détour par la psyché et qui limite les possibilités d'élaboration mentale.

Ainsi à ce stade de l'exposé, nous retiendrons que le passage à l'acte serait mis en question dans la logique du langage, un acte qui vient dans un trou de parole. On pourrait penser que les choses qui ne peuvent se dire, qui sont forcloses par un défaut de symbolisation, font retour dans le réel par l'acte. La plupart des auteurs de passages à l'acte sont, semble-t-il, dans l'impossibilité d'élaborer tout travail psychique d'associations.

A l'issue de mes différentes rencontres cliniques avec ces personnes, j'ai pu noter des caractéristiques communes à chacune d'elles. Pour exemple, je citerai : une carence d'élaboration psychique se manifestant par des discours factuels ou « vides », une difficulté à tolérer la frustration, la recherche d'une confrontation à la loi, l'agressivité, l'impulsivité, une certaine labilité de l'humeur, une indifférence affective, la banalisation des faits, l'égoïsme ou encore une absence de demande.

Je m'arrêterai là car mon but n'est pas de dresser un tableau clinique typique du passage à l'acte qui enfermerait d'emblée son auteur dans une structure de la personnalité prédéfinie. Il me semble plus intéressant de me centrer sur une analyse clinique qui permet de repérer comment l'acte peut prendre valeur d'un aménagement défensif et laisser entrevoir des possibilités de prise en charge de ces personnes.

Il est donc temps que je vous fasse partager quelques éléments de ma rencontre avec celui que j'appellerai Mathieu. C'est à la suite de plusieurs délits (vols aggravés, stupéfiants ...) et actes de violence à répétition de plus en plus graves que je suis amenée à rencontrer Mathieu au cours de son incarcération en maison d'arrêt au quartier pour mineurs. La spirale de la délinquance est bien engagée. Après avoir commis des infractions contre des biens, Mathieu commet maintenant des violences contre des personnes entraînant leur hospitalisation. A 17 ans, le jeune homme est déscolarisé et suivi depuis plusieurs années par les services sociaux et éducatifs qui s'essouffent devant son comportement de fuite et son agressivité. Il passe de foyers en foyers qu'il déserte continuellement durant plusieurs semaines, y compris lorsque ces placements sont dans un cadre pénal. Il fait systématiquement échouer chaque projet éducatif ou professionnel qu'on lui propose. Ceux-ci ne sont jamais assez intéressants pour lui explique-t-il, il souhaite pouvoir travailler et obtenir un poste sans passer par les étapes de formation ou avoir à rendre des comptes à ses responsables.

L'éducatrice qui me demande de rencontrer Mathieu est épuisée. Il s'évertue à mettre en échec tout ce qu'elle tente de mettre en place pour lui. À force de persévérance, elle réussit néanmoins pour la première fois à maintenir un lien, un semblant de relation avec Mathieu. Elle ne faiblit pas sur son engagement et lui rend régulièrement visite en prison. Elle est agacée mais intriguée, presque attendrie par ce jeune homme qui lui paraît parfois Mr Hyde

et d'autres fois Dr Jekyll. Il me semble même parfois qu'elle désire pour lui.

Mathieu n'en est pas à sa première peine d'emprisonnement et à ce moment précis, il est incarcéré en attente de jugement pour ses dernières agressions. Jusque-là, la juge pour enfants, attendrie par l'histoire de Mathieu, s'était montrée plutôt clémente au vu de ses délits, ne le condamnant qu'à de petites peines d'emprisonnement. Les compagnons d'infortune de Mathieu (souvent majeurs et de milieu aisé) avaient bénéficié de moins de tolérance sans que cela ne provoque la moindre culpabilité ou empathie apparente chez lui.

Afin de protéger les données personnelles de Mathieu, nous ne rentrons pas dans le détail de son histoire, mais retenons les points suivants : Enfant unique, ses parents se séparent alors qu'il est encore assez jeune. Il vit alors avec sa mère qui décède quelque temps plus tard au moment où il s'apprête à rentrer dans l'adolescence. Mathieu n'avait pas connaissance de sa maladie, il est donc confronté brutalement au décès de sa mère. Durant toute son enfance, son père est très peu présent puisqu'il est lui-même incarcéré de nombreuses fois pour des délits n'impliquant pas, semble-t-il, de violence sur personne. Seule sa tante garde un lien, bien que fragile, avec le jeune homme. Elle ne vit pas sur la région mais reste en contact avec l'éducatrice et envoie un peu d'argent ou des vêtements à Mathieu qui n'a plus de toit familial.

Je rencontre Mathieu pour la première fois en maison d'arrêt, accompagnée de son éducatrice. Compte tenu de sa situation, il n'avait pas eu le choix mais avait signifié que nos entretiens ne serviraient à rien, qu'il n'avait rien à dire et qu'il ne voulait pas qu'un psychologue lise dans sa tête. D'ailleurs, plus tard, en évoquant un entretien qu'il avait eu avec le psychologue de la prison, il lancera : « On m'a forcé mais j'ai rien à dire, rien à dire à un psy. C'est pas lui qui va me dire ce que je dois faire. Si je veux recommencer, je recommence. Si je veux pas, je ne recommence pas, voilà ». Nul doute que ces propos m'étaient aussi indirectement adressés.

Lorsque Mathieu arrive, je découvre un beau jeune blond aux yeux clairs et aux cheveux bouclés, d'allure plutôt sportive et relativement soigné. Son visage plutôt angélique ne laissait pas présager autant de violence. Il me tend la main sans me regarder puis s'assoit. Il se montre plutôt coopératif dans l'échange lorsqu'il porte sur des éléments du quotidien ou de son procès à venir. Pour autant, son agressivité est palpable. Il répond toujours avec les mâchoires serrées comme si les mots lui étaient arrachés de la bouche avec force. Je remarquerai plus tard cette même attitude à chacun de nos entretiens et à son procès lorsqu'il sera obligé de répondre aux questions du juge. Cette sorte de crispation m'a beaucoup interrogé sans arriver à y mettre de mots jusqu'à ce que je rédige ce travail. En y repensant, il me semble que c'est comme si une immense colère était bloquée là, au bord de ses lèvres, emprisonnées dans ses mâchoires qui ne laissaient sortir aucun de ses mots (*maux*), comme s'il ne pouvait s'exprimer qu'en actes mais pas en paroles.

Mais revenons à l'entretien. Nous l'invitons à s'exprimer sur **ses actes de violence** commis la veille au sein même de la prison dans la cour de promenade. Il a violemment agressé un autre détenu en lui assénant plusieurs coups de pieds à la tête, l'envoyant à l'hôpital dans le coma. Il en dira : « oui, il nous insulte et on ne peut pas laisser passer cela. Il faut se faire respecter

surtout en prison. Alors j'ai frappé mais c'est juste 4 ou 5 coups de pieds dans la tête, c'est rien par rapport à ce qui se passe ici ». On notera la banalisation de la violence et la répétition des coups portés : « c'est juste 4 ou 5 ». Il ne demandera jamais de nouvelles du jeune et sur son acte, il sera peu loquace : « C'est comme ça, c'est tout, je réfléchis pas ».

Le sujet semble ne pouvoir rien dire de son acte, au point que l'on peut se demander s'il y a du sujet dans le passage à l'acte. Je dois dire que je me suis posé cette question plusieurs fois en travaillant sur mes rencontres avec Mathieu tant il semblait confronté au vide. Rétrospectivement, je pense que le sujet est bien là, sauf qu'il ne peut rien en dire, il ne peut rien adresser à l'Autre. Au contraire, le sujet est son acte. Le passage à l'acte serait un dire du sujet qui ne se dit pas. C'est d'ailleurs ce que nous laisse entendre Lacan en ces termes : « *Le passage à l'acte est un mode privilégié et exemplaire d'instauration du sujet* »³ ou encore S. Lesourd :

3 J. Lacan, 1966-1967, le séminaire, livre XIV, *la logique du fantasme*, leçon du 22 février 1967

4 S. Lesourd, *La construction adolescente*, Ed. Eres, 2007, p.121

« C'est dans l'agir, qui arrache à l'angoisse sa certitude (celle d'être pris dans le désir de l'Autre), que le sujet se sent exister et qu'il trouve face à la certitude de l'angoisse, une certitude d'existence dans l'agir »⁴.

La fois suivante, je revois Mathieu au tribunal pour son jugement. Il est menotté entre deux policiers et semble peu concerné par les propos des différents intervenants comme si ce procès n'était pas le sien. Il répond d'une voix à peine audible aux questions de la juge, tant ses mots sont retenus dans ses mâchoires crispées. Il n'exprimera aucune excuse auprès des victimes alors que ses camarades diront leurs regrets et s'excuseront l'un après l'autre. Ce n'est que sur l'insistance de la juge qu'il finira par lâcher rapidement : « Ben moi pareil, comme ils ont dit ». Comme s'il lui était impossible de formuler une excuse en son nom propre. Lorsque la peine est annoncée, Mathieu apprend qu'il devra faire neuf mois de prison ferme. Il reste imperturbable sur le moment même s'il s'en plaindra lors de nos futurs entretiens, jugeant la sentence abusive. Selon ses termes : « Franchement, elle a exagéré la juge, 9 mois ferme c'est trop pour 1 délit ». Encore une fois, il banalise et lorsque je lui fais remarquer qu'il n'a pas été jugé pour 1 délit mais pour plusieurs, il se contente de sourire.

Les rencontres suivantes, nous échangerons avec labeur quelques éléments de son quotidien. Il économise au maximum ses paroles. Ainsi, lorsque je lui demande s'il aime faire du sport, s'il pratique un sport, il me répond : « Ouais, vite fait ! ». Petit à petit, il se montre plus souriant mais se renferme instantanément dès que je tente d'aborder des sujets plus personnels comme la répétition de ses actes, ses affects, ou son histoire. Il est dans l'impossibilité ou le refus de parler de sa violence autrement que : « C'est comme ça, c'est tout ».

Durant nos échanges, je n'ai jamais constaté de symptomatologie de nature psychotique franche telle qu'un délire systématisé ou des manifestations hallucinatoires, ni de troubles langagiers majeurs. Mathieu ne souffre pas d'insomnies, ne se plaint pas de cauchemars et dit ne pas rêver. Du moins, nous pouvons supposer qu'il est difficile ou impossible pour lui d'en parler puisqu'il n'a jamais verbalisé un affect en ma présence. Cela m'amènera à faire un parallèle avec les sujets souffrant d'alexithymie. Chez ces personnes, les affects qui ne peuvent être parlés, se traduisent dans le corps par des mal-

adies psychosomatiques. Le jeune homme les traduirait-il en actes violents ?

Mathieu s'est parfaitement adapté aux conditions de détention et ne semble pas souffrir de la privation de liberté. « Franchement, ça va ici, je ne suis pas mal, ça passe vite. Je préfère être ici qu'en foyer, l'été ça va vite passer. La prison ce n'est rien » dira-t-il.

Nous pouvons nous demander si cette facilité d'adaptation au milieu carcéral est une façon pour lui de lutter contre l'angoisse du désir de l'Autre. Il n'a plus à être confronté à l'Autre car l'angoisse (si l'on se réfère à Lacan notamment) est la certitude que l'autre me veut quelque chose mais je ne sais pas ce qu'il me veut. Or, les autres décident pour lui en prison. Il serait possible que la prison soit alors contenante pour lui.

Nous n'excluons pas une autre hypothèse qui serait un processus d'identification à ce qui fait figure symbolique de transgression à la loi. Il s'y confronte et ne craint pas les conséquences. « Même pas mal comme disent les enfants ». Il serait alors plutôt dans un sentiment de toute puissance qui tendrait vers un comportement psychopathique. Rappelons-nous de ses précédents propos relatifs à l'agression du détenu. Enfin, nous ne pouvons pas écarter l'éventualité que Mathieu recherche une confrontation à la loi comme substitut à une instance surmoïque à laquelle il ne semble pas ou plus avoir accès. Cette confrontation, à travers la punition qu'elle implique, restaurerait la figure paternelle dans sa dimension surmoïque et idéalisée.

La passivité et le manque de désir apparent du jeune homme m'ont aussi questionnée comme témoin possible d'un état dépressif. Il passe les journées dans sa cellule individuelle avec pour seule occupation : manger, dormir et regarder des émissions de télé-réalité. Il n'en sort que pour les promenades. Il ne lit pas, ne dessine pas, ne participe à aucun atelier quel qu'il soit. Il ne sollicite aucun entretien auprès de son éducateur de milieu fermé et n'entretient que très peu de contact avec les surveillants.

Il ne s'implique pas non plus dans la scolarité dispensée et ne tente pas de dissimuler son absence de motivation : « J'y vais des fois, des fois j'y vais pas, ça dépend. Des fois c'est trop tôt 8 heures, et puis je sais déjà lire, écrire et compter ». Un peu plus tard, au cours d'un entretien, il me fait part de la possibilité de passer le brevet des collèges. À ce moment, je crois capter un désir naissant, un projet. Je l'encourage mais très rapidement il me dit que de toute façon cela ne lui servira à rien pour travailler, qu'il ne révisera pas. Cet échange fait écho à un précédent entretien où nous évoquions un contrat d'apprentissage jardinier/paysagiste pour lequel il disait être très motivé mais qu'il avait mis à nouveau en échec en ne se présentant pas le jour de l'inscription. Avec égocentrisme et sans aucune remise en question, il formulera : « ce n'était pas un vrai travail, je veux un vrai travail moi, je l'ai déjà dit ».

En mettant systématiquement tout projet ou toute tentative d'aide en échec, Mathieu nous pousse au rejet comme s'il recherchait la satisfaction de ne jamais pouvoir faire confiance à personne. Je me souviens de cette phrase que m'a dite son père à l'occasion d'une autorisation de sortie surveillée pour assister au procès de son fils : « Vous allez suivre mon fils, bon courage alors. Il est comme moi, il ne fait pas confiance aux adultes ». Cela se passe de commentaires.

« Avoir besoin » de l'Autre serait-il ressenti par le jeune homme comme une dépendance insupportable. Il se sentirait alors menacé, percevant le besoin de l'objet comme une force aspirante ou comme un pouvoir que l'autre exerce sur lui. Ainsi débordé par ses affects, il expulserait ses tensions au dehors afin de récupérer le contrôle, la maîtrise sur l'objet. Le passage à l'acte serait donc là un moyen brutal mais efficace pour lui, si je puis dire, de restaurer une distanciation acceptable à l'objet. Ne connaissant pas la nature des liens précoces de Mathieu à sa mère, nous ne pouvons le mettre en relation avec l'objet d'investissement primaire.

Mathieu n'a aucune visite en maison d'arrêt. Il reçoit des lettres de son père auxquelles il répond rarement et a demandé à sa petite amie de ne plus venir le voir. Lorsque nous abordons ce sujet, il me dit qu'il n'a besoin de personne et qu'il ne souffre pas de ne pas avoir de visites.

Nie-t-il aussi l'importance que l'autre a pour lui ? L'autre a-t-il une existence pour lui ? En tout cas, il se protège de l'Autre sauf à l'affronter sur un mode violent. Cela pourrait-il s'expliquer par une faille narcissique ? Une trop grande sensibilité face à une blessure « d'amour-propre » le conduirait-il à restaurer son narcissisme par des actes violents qui lui donneraient un sentiment de toute puissance ? Son attitude serait-elle le signe de la répétition d'une situation traumatique d'abandon et de frustration. Ainsi, il deviendrait celui qui frustre, qui se refuse à l'Autre, anticipant un refus, un manque qu'il aurait déjà vécu. Ce mode de défense est aussi une hypothèse probable compte tenu de la perte précoce de sa mère et de l'absence de son père.

Comme nous approchons de la fin de l'exposé, je vous propose de nous questionner sur les possibilités de prise en charge de ces personnes. Le transfert est-il possible avec ces sujets qui sont en difficultés pour se penser et pour investir l'Autre ? Je n'oserai m'avancer de façon certaine. Je crois qu'il faut au moins tenter d'entendre au-delà du discours, peut être d'une autre place et comme l'avait Winnicott (1984) : « Quand on peut plus faire de la psychanalyse, il faut faire autre chose, mais de manière analytique ».

Devant les difficultés redondantes à créer un échange avec Mathieu, j'ai tenté de lui proposer une modalité d'expression différente en intégrant un média : dessin, photo langage, écriture, musique mais il a rejeté toutes mes propositions en bloc.

Je reste pourtant convaincu que la médiation de la relation qui ne nécessite pas d'emblée l'utilisation de la parole pourrait être judicieuse dans ce contexte. Par ce biais de la médiation, un espace potentiel permettrait une création laissant trace de l'intime pulsionnel. La mise en acte par le biais des médiations serait donc un mode de décharge des tensions et des pulsions. Ce mode de décharge serait progressivement remplacé par l'expression verbale et la possibilité d'associations. D'un côté, un apaisement des tensions et une recherche de satisfaction par la création et de l'autre, la prise en compte des interdits et des limites dans un cadre thérapeutique.

Mes rencontres avec Mathieu ont été riches d'enseignements mais compliquées bien souvent. Le cadre de la rencontre (la prison) est déjà éprouvant et je tairai ce soir les anecdotes « croustillantes » que j'ai pu vivre par-

fois pour rejoindre Mathieu. Il m'est aussi arrivé d'être moi-même enfermée dans une cellule seule à attendre parfois $\frac{3}{4}$ d'heure l'arrivée du jeune homme, sans rien pour m'occuper puisque tout objet doit être déposé à la fouille. Ces moments mettent à rude épreuve notre désir de clinicien, d'autant plus lorsque l'on sait qu'il n'y a pas de demande, en tout cas formulée. Après le troisième entretien, j'avais compris que le temps qui m'était imparti ne me permettrait pas de mettre Mathieu sur le chemin d'une remise en question ou même de la parole. Je me sentais inutile. Ce jour-là, je suis partie assez dépitée en me demandant ce que j'avais bien pu lui apporter durant ce moment passé ensemble. Alors pourquoi revenir ? Il ne me fallut pourtant pas longtemps pour décider de retourner en me disant que même si le temps ne nous permettait pas d'établir une relation transférentielle, si tant est qu'elle eut été possible, je lui apporterai une présence, une présence indéfectible malgré ses rejets, je serai là tout simplement. J'ai l'espoir de me dire que j'aurai peut-être permis que la fois suivante, avec un autre thérapeute, peut être dans un autre contexte, il s'engage sur le chemin d'un passage à l'acte de parole.

Pour conclure, les auteurs de passage à l'acte mettent notre soi-disant souplesse psychique à rude épreuve et vérifient notre constance comme si une attitude bienveillante à leurs égards était inimaginable. Il est difficile alors de ne pas répondre en miroir et arrêter leurs prises en charge. Ils nous confrontent à notre propre violence, à notre incompetence, à un sentiment de lassitude, à un insupportable.

Alors, la raison peut-elle nous empêcher de penser l'impensable ? Comment renoncer à l'espoir que ces personnes veuillent sortir de cette spirale infernale ? Par exemple, pouvons-nous risquer un pas de côté pour entendre et respecter ce choix d'être privé de liberté ?

C'est une folie dirait certainement la plupart d'entre nous. Peut-être, oui, mais c'est aussi une position de sujet.